

# INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La demande d'admission est obligatoire pour tout élève qui se présente pour recevoir des services éducatifs.

La demande d'admission est faite par les parents, les personnes qui en tiennent lieu, ou l'élève lui-même s'il est majeur.

La demande d'admission et d'inscription se fait à l'école de votre lieu de résidence.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école que celle de votre lieu de résidence, veuillez noter que l'inscription doit obligatoirement se faire à votre école de votre lieu de résidence. Vous pourrez indiquer le choix d'une autre école au moment de faire l'inscription en demandant au secrétariat de l'école de compléter le formulaire de transfert.

Pour faire une demande de fréquentation dans une commission scolaire autre que celle de résidence, on doit joindre le formulaire « Entente de scolarisation dans une commission scolaire extérieure » dûment rempli en cliquant sur le lien suivant :

[Procédure – entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure](#)

[Formulaire d'entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure](#)

Sauf dans les cas prévus par les règlements relatifs à l'accessibilité à l'éducation, la Commission scolaire n'est pas tenue d'inscrire un élève dont les parents ne sont pas domiciliés sur son territoire.

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION

Compléter le « Formulaire d'admission et inscription » disponible à l'école ou en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Formulaire d'inscription 2017-2018](#)

En plus de remplir le formulaire d'inscription, vous devez présenter au secrétariat de l'école de votre lieu de résidence l'original des documents suivants :

- **Certificat de naissance de l'élève (grand format, soit 8 ½ x 11)**  
Les demandes pour l'obtention d'un certificat de naissance doivent être adressées au

Directeur de l'état civil 2535, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5C5 Téléphone : 418-644-4545 ou 1 877 644-4545 (sans frais)
---

- **Pour un élève né à l'extérieur du Canada : Document d'immigration au nom de l'élève** (un parmi cette liste) :

- . *Carte de citoyenneté canadienne*
- . *Carte de résident permanent*
- . *Confirmation de résident permanent*
- . *Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- . *Certificat de sélection du Québec (CSQ)*
- . *Permis d'études*
- . *Visa ou Fiche de visiteur : ce document doit être accompagné d'un permis de travail ou d'un permis d'études au nom des parents.*

- **Preuve de résidence au Québec**

Le parent doit fournir son permis de conduire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), une copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ) ou un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ).